

Guide pour le corps enseignant sur la gestion des cas de COVID-19 dans les espaces d'enseignement

Intérimaire automne 2022

YORK 

Table des matières

1.	Aperçu.....	3
2.	Divulgateion d'un cas de COVID-19 et/ou apparition de symptômes	4
3.	Cours offerts temporairement à distance.....	4
4.	Mesures d'adaptation pour la communauté étudiante	4
5.	Maladie ou indisponibilité en raison de la COVID-19 d'un membre du corps enseignant	5

1. Aperçu

Ce document aborde le protocole actuel de gestion des cas de COVID-19 dans la salle de classe.

La plupart des renseignements sont tirés du [Protocole d'auto-divulgation pour la COVID-19, le dépistage et la gestion des incidents](#), l'outil le plus complet sur la divulgation et les protocoles associés pour la communauté de York. Des ressources sur ce sujet sont également disponibles sur la page Web [Mieux ensemble](#).

Les bureaux appropriés de l'Université York s'occuperont de la gestion des cas et des contacts (GCC) parmi les membres de la population étudiante, du personnel et du corps professoral. L'équipe Health, Safety and Employee Well-Being (HSEWB) s'occupera de la GCC des membres du personnel et du corps professoral tandis que le Bureau de la vice-rectrice aux affaires académiques, de celle de la population étudiante. Veuillez noter que ces conseils s'appliquent au cas par cas et qu'ils suivent les directives du [Bureau de santé publique de Toronto](#) (en anglais seulement). La confidentialité s'impose dans tous les cas.

Le corps professoral n'est pas responsable des communications en matière de COVID-19.

2. Divulgence d'un cas de COVID-19 et/ou apparition de symptômes

Que faire lorsqu'une étudiante ou un étudiant ayant récemment assisté à un cours, un tutorat ou un laboratoire affirme avoir obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, ou en présenter des symptômes?

Il faut demander à l'étudiante ou l'étudiant de faire le [YU Dépistage](#). De telles divulgations doivent être traitées avec la plus grande confidentialité.

De telles informations ne doivent **pas** être diffusées ni partagées. L'équipe GCC de York se chargera des prochaines étapes.

Quant aux étudiantes et étudiants suivant des cours dans une organisation partenaire ou faisant un stage :

Elles et ils devront :

- faire le YU Dépistage avant de venir sur nos campus pour répondre aux critères d'autorisation de l'équipe GCC de York;
- suivre les directives en vigueur sur le lieu où se déroule l'enseignement externe. Les étudiantes et étudiants ne doivent pas accéder aux campus de York avant d'avoir obtenu l'autorisation de l'équipe GCC de York, même si elles et ils sont autorisés à retourner sur leur lieu de stage.

3. Cours offerts temporairement à distance

Dans la plupart des cas, l'enseignement à distance n'est plus obligatoire lorsqu'un membre du cours est infecté par la COVID-19, conformément aux exigences actuelles du ministère de la Santé et aux directives du Bureau de santé publique de Toronto. Lorsque l'isolement des contacts étroits n'est pas requis, un protocole d'[autosurveillance](#) s'impose. En cas de doute, veuillez utiliser et inciter l'utilisation de YU Dépistage comme outil d'autoévaluation.

L'enseignement en personne peut se poursuivre, sauf avis contraire de l'équipe GCC de York. Lorsque l'enseignement en personne n'est pas possible en raison des mesures contre la COVID, les cours doivent se donner à distance.

4. Mesures d'adaptation pour la communauté étudiante

Les procédures d'adaptation pour les étudiantes et étudiants malades s'appliquent aux cas de COVID-19. Autant que possible, on encourage le corps enseignant à fournir par voie électronique les matériels du cours aux gens qui ne peuvent assister en raison de maladie ou d'auto-isolement. En général, on recommande au corps enseignant de publier ses matériels sur eClass, car un sondage auprès de la communauté étudiante démontre que cela est utile à cette dernière que le cours soit en personne ou non. On conseille également au corps enseignant de suivre la politique du Comité de direction du Sénat et d'exiger une note

médicale pour toute absence liée à la COVID-19.

5. Maladie ou indisponibilité en raison de la COVID-19 d'un membre du corps enseignant

Que faire si, en tant que membre du corps enseignant, je ne peux venir sur le campus en raison de la COVID-19 (symptômes ou test positif)?

Les mesures ci-dessus et dans le document [Protocole d'auto-divulgation pour la COVID-19, le dépistage et la gestion des incidents](#) sont de mise si un enseignant présente des symptômes de COVID-19 ou obtient un test positif.

Tout membre du corps enseignant présentant des symptômes ou un test positif de COVID-19 doit :

- effectuer une autoévaluation à l'aide de [YU Dépistage](#);
- s'isoler et ne pas venir sur les campus;
- suivre les conseils en matière de santé publique et contacter [l'équipe HSEWB](#) pour des instructions supplémentaires si celui-ci décide de faire un test de dépistage.

Toutes les procédures habituelles de remplacement d'un membre du corps enseignant malade s'appliquent.

Si vous avez des questions ou des préoccupations :

- EWB@yorku.ca accueille les questions relatives au corps enseignant;
- YORK-StudentCCM@yuoffice.yorku.ca accueille les questions relatives à la population étudiante.